



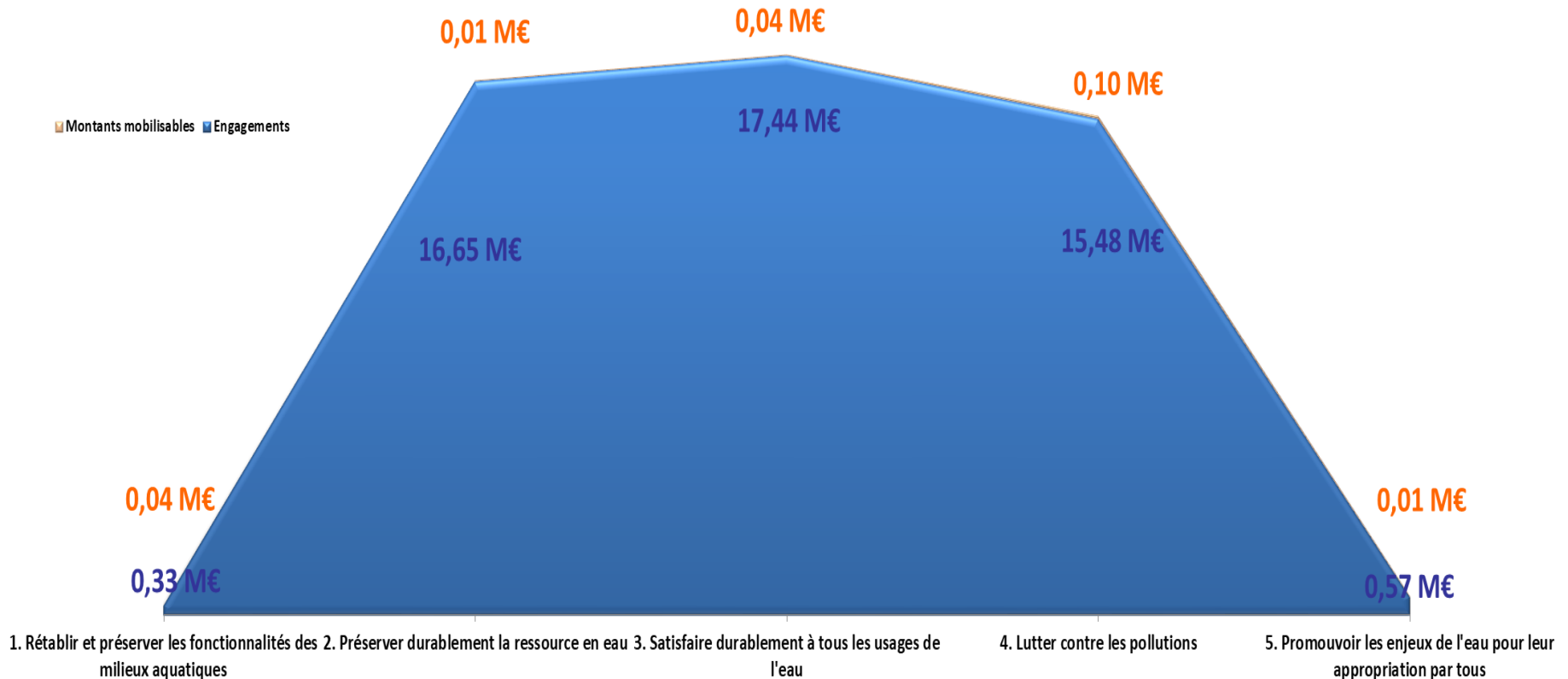
Programme pluriannuel d'intervention du Bassin 2016-2021



Mesures transitoires pour prolonger l'appui financier de l'Office de l'eau en 2021

LES AIDES FINANCIERES DU PPI 2016-2021 SONT QUASI INTEGRALEMENT ENGAGEES

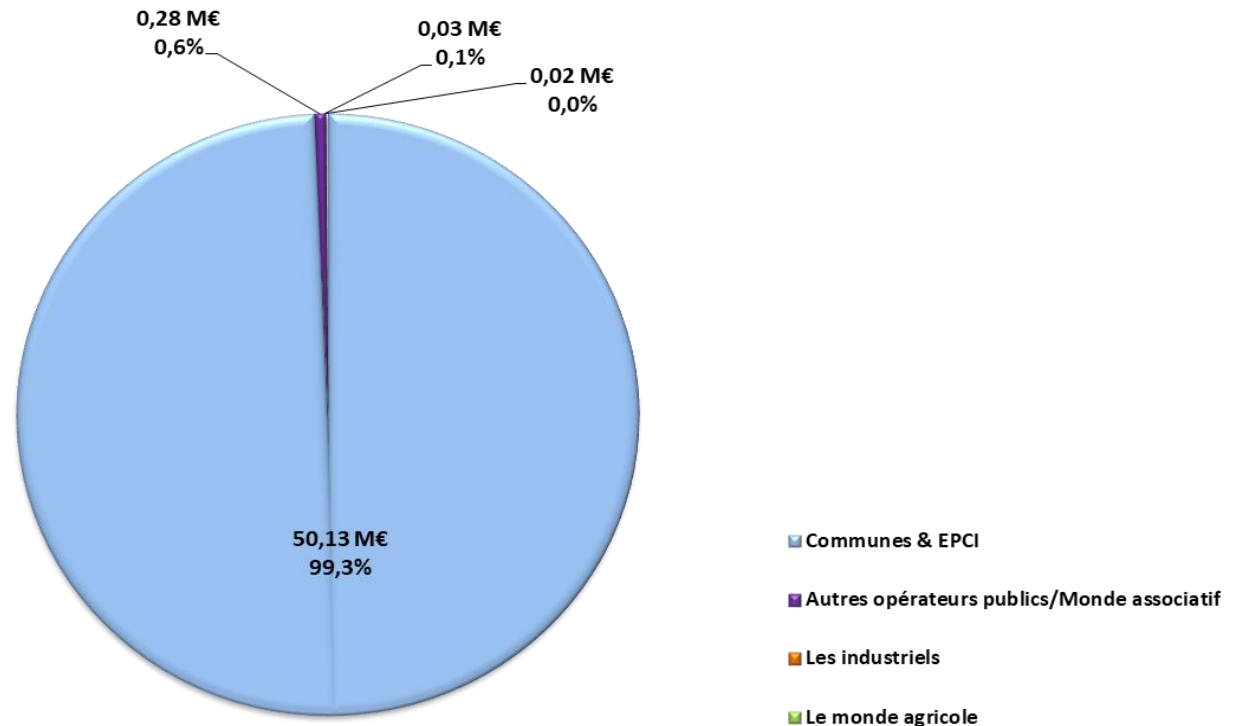
Le niveau d'engagement des aides financières



- **50,7 millions d'euros** sont destinés aux aides financières ;
- Cette enveloppe est engagée à hauteur de **99,6%**.

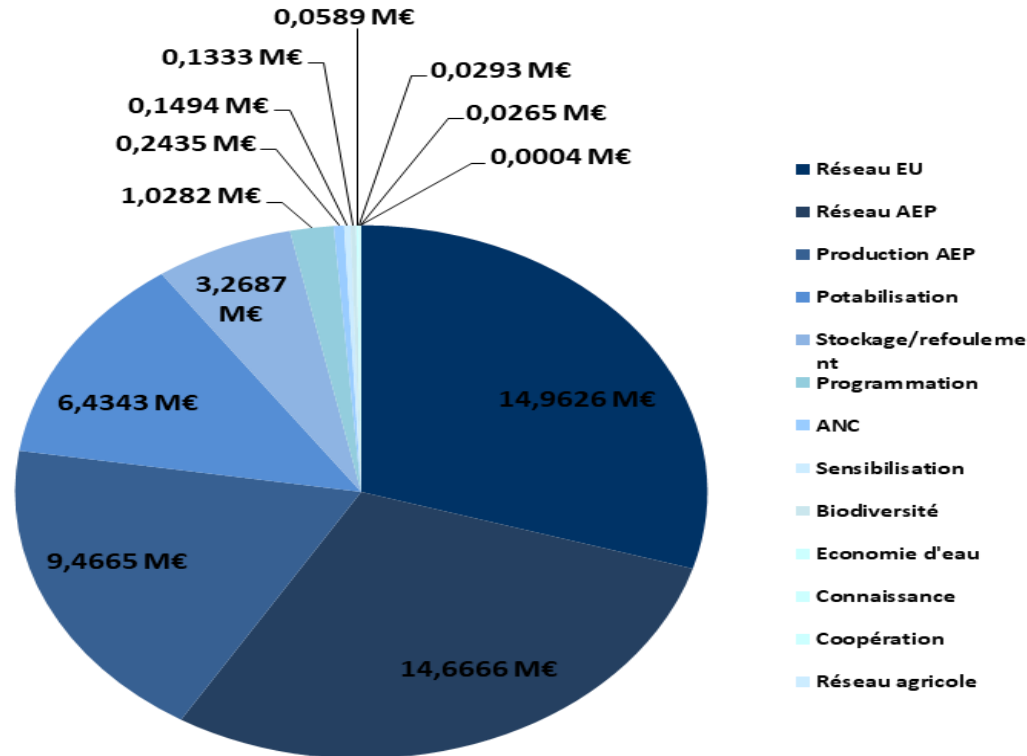
LES AIDES FINANCIERES CONTRIBUENT SUBSTANTIELLEMENT AU DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Répartition des aides financières depuis 2016 par catégorie de pétitionnaires



- **155 millions d'euros de travaux et d'études dont 110 millions d'euros de dépenses éligibles**
- **Taux moyen d'intervention de l'Office de 46% des dépenses éligibles et 32,4% du coût projet**
- **Plus de 99% de la contribution ont financé les actions des communes et de leurs regroupements.**

97% DES AIDES POUR LA MAITRISE DES POLLUTIONS, LA SECURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU ET LA POTABILISATION



Les réalisations aidées

- **67%** des aides financières attribuées ont permis aux services publics d'eau de répondre aux enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau et d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée dans les territoires
- **30%** des subventions ont été consacrées à la maîtrise des pollutions avec plus d'une quarantaine d'opérations de création ou de réhabilitation de système collectif d'assainissement

Transition entre les cycles 2016-2021 et 2022-2027

Pour prolonger l'appui financier de l'Office de l'eau jusqu'à fin 2021 une mesure transitoire est envisagée selon les dispositions suivantes :

- Addendum au règlement général : **ARTICLE 12 - Mesures transitoires ;**
- Taux de subvention de **30% du montant des dépenses éligibles ;**
- **Pré agrément** des demandes de subvention sur la base du cadre d'intervention du PPI 2016-2021, pour les dispositions autres que le taux d'intervention, et permettant le démarrage opérationnel préalablement au 1er janvier 2022 ;
- **Opération commencée avant le 1er janvier 2022 et non finalisée à cette date** : à défaut, caducité du pré agrément ;
- **Conventionnement et règlement de la subvention après le 1er janvier 2022**, selon les dispositions du cadre d'intervention 2022-2027,
- **Financement de la mesure transitoire par le produit des redevances du cycle 2022-2027.**

Dispositif transitoire à adopter en **CEB**, puis en **CA de l'Office le 9 décembre 2020.**

Synthèse des attentes du territoire

Sources : Contrats de progrès, programme de mesures, analyse prospective du Département...

<i>(En million €)</i>	Total	Année 1 (2020)	Année 2 (2021)	Année 3 (2022)	Année 4 (2023)	Année 5 (2024)
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	16,4	3,3	3,3	3,3	5,4	4,6
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS D'EAU BRUTE	115,0					115,0
SCHEMAS PROSPECTIFS ET ETUDES	16,2	4,4	3,1	3,1	2,9	2,8
Mobilisation de la ressource en eau à usage domestique	79,0	35,7	19,0	7,1	17,2	
Potabilisation de l'eau	57,3	3,8	14,7	38,6	0,2	
Distribution de l'eau domestique	214,5	59,3	52,7	36,1	48,9	17,4
EAU DOMESTIQUE	350,8	98,9	86,3	81,8	66,3	17,4
Collecte des eaux usées	140,4	32,7	31,9	27,1	23,0	25,7
Traitement des eaux usées	25,3	4,9	15,1	5,1	0,3	
EAUX USEES	165,7	37,6	47,0	32,2	23,3	25,7
Total	664,1	144,2	139,7	120,4	97,8	165,4

Maquette des financements prévisionnels

Programmation financière	Quotité	Enveloppe	Période
Subventions du PPI / CEB & Office	13 %	42 M€	2022-2027
FEDER / Région			2021-2027
Solidarité interbassins / OFB			2019-2024 & 2025-2030
Solidarité nationale / MOM...			
Prêts bonifiés / CDC & AFD et autres, autofinancement			
ATTENTES DU TERRITOIRE	100 %	332 M€ (664 M€ / 2)	2 cycles

*Pour une gestion
équilibrée et solidaire
de la ressource en eau*

Merci de votre attention

www.eaureunion.fr

Office de l'eau Réunion
49 rue Mazagran – 97400 Saint-Denis – Ile de la Réunion
Tél. : +262 (0)262.30.84.84 – Fax : +262 (0)262.30.84.85
office@eaureunion.fr – www.eaureunion.fr

